



**STAGE lycée**  
**Muscler le bac ou le défendre ?**  
**Vendredi 8 décembre à Reims.**  
**Au siège du SNES 35-37 rue Ponsardin.**

- Quel avenir pour le baccalauréat dans sa forme actuelle ?
- Quelles propositions de la profession pour assurer le maintien du diplôme anonyme, national, premier grade de l'Université ?

Stage animé par Romain Geny, secrétaire national avec Chantal Dupont secrétaire académique et Georges Thaï du secteur lycée.

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués ; essayez de vous grouper.

Le repas pourra être pris en commun au lycée Libergier moyennant la somme de 9 euros. Le cas échéant, il faudra vous inscrire pour ce repas.

L'autorisation d'absence est de droit, sans perte de salaire ni récupération, si elle est demandée un mois avant la tenue du stage, soit avant le 8 novembre 2017. Elle est à faire auprès du chef d'établissement selon le modèle suivant :

Nom, prénom. Établissement.	à Mme la Rectrice Sous couvert de M. le Principal / Proviseur
Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le 8 décembre 2017 toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES-FSU sous l'égide de l'IRHSES. Ce stage aura lieu à Reims.	
Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments respectueux.	
	Date et signature

**Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de nous adresser ce coupon au plus tôt.**

**STAGE Lycée-bac : vendredi 8 décembre.**

Inscription au stage à retourner par voie postale au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, par fax au 03.26.88.17.70 ou par mail : [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu)

Nom : ..... Prénom : .....

Établissement :  
.....

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... Mail : .....

Prendra le repas de midi :            oui                            non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.